

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 724 29 mars 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Jacques Neiryck

20 ANS

724

Des cantons responsables

Tout au long du débat parlementaire sur la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les opposants, socialistes surtout, ont insisté sur les risques de l'opération: les différents cantons pourraient faire preuve d'un zèle inégal à financer des activités qu'ils n'avaient pas dû assumer auparavant. D'où une aggravation des disparités entre les cantons, dans certains des domaines «repris» tout au moins.

Dans le cas des subsides de formation, déjà évoqués ici (DP 722), les perspectives sont plutôt sombres, en particulier pour les étudiants des cantons non universitaires et pour ceux qui suivent une deuxième formation. Certes, il y a des exceptions: le Jura, bon dernier au classement des cantons d'après la capacité financière, a promis de remplir intégralement ses nouvelles obligations. Mais d'autres se sont bien gardés de faire une telle promesse...

A ceux qui douteraient de la tendance des cantons à (mal)traiter certaines catégories de citoyens, la mise en œuvre de la nouvelle assurance-chômage offre matière à d'instructives réflexions. A juste titre, la loi fédérale de juin 1982 a été mise en vigueur dès le 1^{er} janvier 1984, en même temps que la très volumineuse ordonnance qui la complète.

Comme il fallait s'y attendre en période de sous-emploi, l'introduction du nouveau système d'assurance-chômage, jumelée avec celle du traitement informatisé et centralisé de toutes les données y relatives, n'a pas fonctionné partout sans problème. L'impréparation des services chargés de l'application, la nécessité de compléter les dossiers,

une certaine résistance patronale aussi, ont entraîné des retards dans le traitement des cas, et surtout dans le versement des indemnités. Excellente occasion de tester le degré de bonne volonté des cantons: les uns font un effort de formation du personnel des offices et des caisses, d'autres boudent quasiment les cours et autres stages de l'Ofiamt. Et, au fil des semaines, les uns se donnent les moyens de rattraper le retard, ou d'en atténuer les graves conséquences pour les chômeurs, tandis que les autres persistent à ne traiter que les dossiers complets, dans l'ordre d'arrivée et sans trop s'énerver. Tandis que l'Etat de Neuchâtel multipliait les avances sur les indemnités présumées dues, et se mettait même à les accorder systématiquement, incitant les caisses à faire de leur côté promptement diligence, le canton de Vaud procédait en les formes, à son rythme, dans un plein respect de la procédure «imposée par la Berne fédérale» et sans prendre de «risque», sans développer la moindre initiative. Au lieu de cela, M. Bécholey, chef du Service cantonal de l'industrie, du commerce et du travail, conseille aux chômeurs de faire preuve de patience, de contribuer à compléter leur propre dossier (1500 sur 2500 au début mars!) pour pouvoir ensuite faire valoir leur droit à l'indemnisation. A défaut, le chômeur ne doit «pas hésiter à demander aux créanciers un délai en expliquant les circonstances nouvelles»... On n'est pas plus délicat.

Le fédéralisme à l'helvétique fait grand cas de l'autonomie cantonale. Mais ne semble pas trop se soucier des conséquences de comportements autonomes, partant différents et inéquitables. Le cas de l'assurance-chômage l'illustre une fois de plus: la volonté politique plus ou moins forte fait la différence, pas le degré de capacité financière. A cela, l'appareil législatif le mieux conçu ne changera rien. Sur ce point, il faut donner raison à ceux qui s'époumonnent à dénoncer le perfectionnisme du législateur fédéral.

Y. J.

ONU

L'expérience des cantons neutres

Dans le débat qui s'est déroulé au Conseil national sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU, les adversaires ont constamment soutenu la thèse qu'en restant en dehors de l'organisation, la Suisse se réservait utilement pour des missions de bons offices; elle ne serait pas tenue, en n'adhérant pas, de prendre parti, donc deux camps ennemis pourraient accepter qu'elle serve, d'intermédiaire, de boîte aux lettres, de lieu de rencontre, etc.

Chose curieuse, personne ne se réfère, pour prouver le contraire, à l'expérience fédérale de la Suisse: la neutralité d'un membre peut, à l'intérieur même d'une alliance, être reconnue et souhaitée par les autres Etats, non

seulement pour des raisons d'équilibre entre les blocs, mais pour que cet Etat, reconnu comme neutre, puisse jouer un rôle de conciliation, d'arbitrage en cas d'affrontement.

L'ONU d'aujourd'hui n'est pas la Suisse d'Ancien régime. Mais la Confédération a connu, à l'intérieur même de l'alliance, des cantons neutres, tels Bâle et Schaffhouse. A ce titre, ils ont eu l'occasion de rendre des services de médiation, dès le début du XVI^e siècle. C'est d'ailleurs une expérience courante. Toute communauté a besoin d'hommes ou de femmes qui, en retrait des conflits ancrés, servent de liens, de traits d'union. Ce rôle, celui de la neutralité à l'intérieur de l'organisation à laquelle on adhère, pourrait être assigné de fait à la Suisse par les Nations Unies. Loin d'être contraire à «notre sagesse», c'est une leçon de notre expérience historique.

A. G.

ÉPURATION DES EAUX

A. Egli subventionnera la mort du Léman

Épuration des eaux: le conseiller fédéral directement concerné, Alphons Egli, s'embourbe dans des compromis qui ne peuvent que déboucher sur la mort des lacs. Un diagnostic qui peut paraître abrupt, mais qui s'impose après le petit échange, au National, entre le chef du Département de l'intérieur et le conseiller national vaudois socialiste, Victor Ruffy. Une rapide chronologie situera mieux les enjeux.

En juin dernier, Victor Ruffy interpellait le Conseil fédéral à propos de la loi sur la protection des eaux; et il posait notamment la question suivante: *Le Conseil fédéral est-il désormais disposé à examiner les dossiers soumis en prenant en compte l'ensemble du système d'épuration et à subordon-*

ner l'attribution des subventions à la création d'un système séparatif? Ajoutant encore: ... Le système complexe que représente un système d'épuration, avec son sous-système intégré qu'est la station elle-même, exige qu'on réduise au maximum les volumes d'eau à traiter et l'amplitude des débits. Ces exigences postulent une séparation systématique des eaux claires et des eaux usées. Ce faisant, on augmente le rendement moyen des stations et on en abaisse le coût en les dimensionnant en fonction des besoins réels.

La démonstration de Pierre Lehmann dans ces colonnes (DP 722 «Léman: la mort vient par les égouts») aura assez montré l'extrême importance de telles propositions.

Quelques mois plus tard, réponse du Conseil fédéral. Décevante. Sur le point précis des systèmes séparatifs, il se retranche derrière le «statu quo» légal qui, puisqu'il existe, doit bien avoir quelques mérites... Citons: *La solution du problème ne peut*

se présenter sous la forme d'un règlement qui exigerait des systèmes séparatifs. Comme le montrent des exemples en provenance de communes disposant de systèmes séparatifs, ici également il y a des raccordements incorrects et des collecteurs non étanches. Le fait que sur le plan international, les gens du métier n'optent pas nécessairement pour les systèmes séparatifs donne aussi à réfléchir. Relevons que la loi permet déjà de subventionner les deux types d'égouts: les systèmes unitaires et les systèmes séparatifs. Cette manière d'accorder les subventions démontre donc bien que chacun des deux systèmes a sa raison d'être, à condition toutefois qu'il soit choisi en fonction de la situation.

GLU VERBALE

Et en conclusion, une protestation de bonne volonté tous azimuts, aussi traditionnelle que décourageante au vu de l'urgence de la situation. Illustration typique de cette sorte de glu verbale qui est capable de paralyser n'importe quelle proposition de réforme, fût-elle la mieux étayée. Citons encore: *En résumé, le Conseil fédéral est conscient de l'importance du problème de la dilution des eaux usées — par des apports indésirables d'eaux claires — et des conséquences pour la protection des eaux. Il apparaît néanmoins que les origines de cette situation insatisfaisante sont en-dehors de l'influence directe de la Confédération, puisqu'il s'agit notamment de la qualité des travaux sur le chantier et de dommages dus au vieillissement des canalisations. Pour autant que le Conseil fédéral ait la possibilité d'apporter une solution applicable dans tous le pays, il est disposé à le faire. Dans ce but, il veillera que l'actuelle révision de la loi sur la protection des eaux s'étende à l'infiltration des eaux claires dans le sol et aux systèmes séparatifs. Il examinera les possibilités d'encourager la solution consistant à conserver aux ruisseaux un cours indépendant des collecteurs d'eaux usées.*

D'accord avec tout et son contraire, pourvu que ne se dégagent pas du débat des priorités véritable

ment contraignantes! Dans ces conditions, Victor Ruffy ne pouvait que revenir à la charge. Ce fut fait à la fin de la dernière session des Chambres. Un diagnostic qui est familier des lecteurs de «Domaine Public». Citons toujours: ... *Selon des experts digne de foi, le lac Léman, le plus grand lac d'Europe occidentale, va mourir d'asphyxie par eutrophisation dans quelques années. Si nous n'arrivons pas aujourd'hui à réduire les quantités de phosphates qui se déversent dans ses eaux, nous ne pourrions pas le sauver car sa charge admissible en phosphates est de 400 tonnes alors qu'aujourd'hui, il s'y déverse plus de mille tonnes par année. L'eutrophisation totale est amorcée et on peut dire que, d'ici deux ou trois ans, le lac Léman pourrait mourir.*

Devant cette menace, les moyens de lutte sont très peu nombreux. Outre la suppression des phosphates dans les produits de lessive, que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années, la seule mesure qui pourrait encore nous procurer quelque espoir réside dans une généralisation rapide et systématique des systèmes séparatifs. Les autorités communales sont désormais dans une

situation des plus délicates, à supposer qu'elles veuillent prendre au sérieux les rapports scientifiques, car elles doivent dans de brefs délais recueillir les sommes élevées qui leur permettraient de relever un des défis écologiques les plus inquiétants. Devant le caractère impopulaire de ces coûteux programmes, il faut que les différents niveaux institutionnels concernés par la politique de la protection des eaux coordonnent leurs efforts et donnent la priorité à des interventions qui se révèlent les plus efficaces, peut-être les seules en réalité capables de stopper une dégradation progressive. C'est la raison pour laquelle j'invite le Conseil fédéral à revoir sa position. Voir les lacs de la Suisse mourir après quinze ans d'efforts et un investissement de 20 milliards, c'est admettre le fiasco.

Une fois de plus au pied du mur, le conseiller fédéral Egli se dérobaient encore, confirmant en quelque sorte sa volonté de continuer à subventionner — en gardant son appui aux réseaux dits unitaires — la mort du Léman. On en est là.

La balle est dans le camp de l'administration qui devra faire la preuve des mérites du système d'égouts unitaire. Mais le Léman attendra-t-il?

Chiasso. Une campagne systématique qui dure depuis des années. Objectif: faire passer dans l'opinion l'équation, banques = prospérité.

Deuxième temps, qui a démarré liste il y a plusieurs mois: pilonnage de l'initiative identifiée au chômage, à l'appauvrissement de la Suisse et au bouleversement du système économique et social. Paroxysme atteint dans le dernier numéro d'«Entreprise romande», l'hebdomadaire des syndicats patronaux genevois: l'initiative est un produit de l'idéologie communiste!

Bref, un matraquage tel que le texte lui-même de l'initiative a complètement disparu, au profit du mythe distillé à haute dose par les banques.

A laisser ainsi le terrain à ses adversaires, on prend le risque de ne plus pouvoir faire passer le message. Donc, en guise d'ouverture de la campagne, un

rappel du contenu des propositions qui seront soumises au peuple:

- obligation pour les banques de renseigner les autorités fiscales et pénales;
 - publicité du bilan et des participations;
 - limitation de l'imbrication entre banques et entreprises;
 - création d'une assurance pour les déposants.
- C'est tout. Le surplus n'est que phantasmes. Pour effrayer le citoyen. Phantasmes que les banques peuvent se payer grâce à un budget publicitaire de plusieurs millions.

PHANTASMES EN VRAC (publicités bancaires)

L'initiative du PS contre les banques:

Des lois étrangères appliquées

en Suisse?

La fin des assainissements?

Une agression contre la place financière suisse.

On en veut à votre

vie privée.

Du sable dans les engrenages

de l'économie suisse.

INITIATIVE SUR LES BANQUES

Le texte et le matraquage

L'initiative socialiste «contre l'abus du secret bancaire et contre la puissance des banques» vient donc en votation populaire le 20 mai 1984. Si jusqu'à présent, le Parti socialiste suisse a été plus préoccupé par son nombril et ses querelles intestines que par la promotion de son initiative, les banques, elles, n'ont pas perdu de temps.

Les socialistes se contentent d'un sprint final, mais dans cette course, ils risquent bien d'être le lièvre de la fable. Les banques de leur côté ont entamé une véritable course de fond.

Tout d'abord, peaufinage de leur image de marque, ébranlée, entre autres, par le scandale de

Un piège pour l'initiative «L'énergie, notre affaire»

Votation en vue à Genève sur l'initiative populaire «L'énergie — notre affaire» déposée il y a près de quatre ans déjà. Une initiative longue et détaillée, résultat de conciliabules difficiles dans les milieux écologistes, qui propose une politique énergétique alternative sous forme d'articles constitutionnels: mesures d'économies tous azimuts, promotion des énergies renouvelables, obligation faite aux autorités de s'opposer au nucléaire, conception anti-gaspillage des tarifs des Services industriels (qui passeraient désormais sous le contrôle du Grand Conseil, avec référendum possible).

Ce sont surtout les deux derniers points — nucléaire et tarifs — qui ont scandalisé le conseiller d'Etat radical Alain Borner, chef du Département de l'économie publique et responsable cantonal de l'énergie. Au nom du gouvernement, il a dès lors proposé un contre-projet, lui aussi de rang constitutionnel, plus général et moins contraignant au chapitre des économies et des énergies renouvelables et muet sur les autres aspects. Parallèlement, il proposait un projet de loi cantonale sur l'énergie, plus timoré que ceux dont le Grand Conseil avait déjà été saisi d'une part par le parti radical (sous la houlette de M. et M^{me} Petitpierre) et d'autre part par le parti socialiste (ce dernier soutenant par ailleurs l'initiative).

D'invocation de l'anti-constitutionnalité supposée de l'initiative (pour défaut de l'unité de matière) en audition de tout ce qui à Genève confesse la foi nucléaire, en passant par une intendance juridique et administrative déficiente, tout a été fait pour retarder les travaux de la commission parlementaire. Qui finit par délaissier l'examen de l'initiative pour se concentrer sur la confection d'une loi cantonale sur l'énergie, indispensable qu'il y ait ou non un mandat constitutionnel.

Le résultat est une espèce de programme minimum que seule une motivation importante des administrations chargées de l'exécuter pourrait rendre efficace: elle est inexistante à Genève, tant au Département des travaux publics (à l'exception de son chef, le socialiste Christian Grobet, dont ce n'est pourtant pas une priorité) qu'au Département de l'économie publique; et ce n'est pas la rivalité latente entre les deux départements à ce sujet qui arrangera les choses. Du moins son mérite pourrait-il être d'exister.

Mais voilà que dans un dénouement rapide, M. Borner réussit un tour de passe-passe: il renonce sans crier gare à son contre-projet sous forme d'article constitutionnel et fait adopter à la commission parlementaire le projet de loi, non pas à titre définitif, mais comme contre-projet. Il espère jouer ainsi sur deux axiomes de la démocratie directe — «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras» et «Qui veut le plus veut le moins» — pour faire rejeter l'initiative populaire. De la sorte, pas de loi en vigueur qu'il suffirait de compléter (mais qui serait déjà applicable dans l'intervalle) si l'initiative était adoptée. Et le système genevois du «double oui» est ainsi fait qu'une majorité populaire acquise à un changement profond se fait majoriser par la quasi-unanimité prête à faire un petit pas...

Un piège dans lequel ceux qui soutiennent l'initiative ne devraient pas tomber, et qu'il faudra expliquer durant la campagne si le Grand Conseil ratifie le mois prochain cette façon de faire. A l'heure où EOS persévère à vouloir réaliser la centrale nucléaire de Verbois et où les milieux de l'électricité se font toujours plus impudents (avec l'arent des usagers), seule l'initiative apporte des garanties et un meilleur contrôle. Et seul un mandat populaire clair et contraignant est peut-être à même de faire évoluer l'attitude globalement négative des autorités genevoises à l'égard des économies d'énergie.

Une autre politique énergétique

L'initiative «L'énergie-notre affaire», encore largement d'actualité quatre ans après (!), s'articule sur sept points qui cernent l'ensemble de la politique énergétique cantonale genevoise (outre les tarifs des SI). Pour mémoire, et pour comparaison avec d'autres dispositions en vigueur ou en projet en Suisse romande:

1. La politique cantonale en matière d'approvisionnement, de transformation, de distribution et d'utilisation de l'énergie est fondée, dans les limites du droit fédéral, sur la conservation de l'énergie, le développement prioritaire des sources d'énergie renouvelables et le respect de l'environnement.

2. Cette politique est réalisée par les autorités cantonales et communales, l'administration et les établissements publics dans le cadre de leurs attributions.

3. La conservation de l'énergie est obtenue notamment:

a) *dans le secteur immobilier:*

1° par l'établissement de normes de consommation spécifique d'énergie, par exemple, consommation d'énergie par m³ chauffé et par année;

2° par des exigences et des encouragements garantissant de basses consommations spécifiques;

3° par des exigences et des encouragements favorisant l'isolation thermique et l'optimisation des installations de chauffage, de préparation d'eau chaude et de ventilation de tous les bâtiments et la récupération de la chaleur;

4° par une répartition adéquate des frais de consommation de chaleur, notamment par le décompte individuel de chauffage pour tous les bâtiments et par le décompte individuel de chauffage et d'eau chaude pour les bâtiments neufs ou soumis à une rénovation importante;

5° par la soumission de la climatisation à un régime d'autorisation exceptionnelle ou d'interdiction;

6° par des exigences quant à la rationalité de l'utilisation de l'énergie primaire, notamment par la soumission du chauffage «tout électrique» par résistance à un régime d'autorisation exceptionnelle ou d'interdiction;

7° par l'encouragement de recherches et d'expériences dans le domaine de l'économie d'énergie dans le bâtiment.

b) *dans le secteur des transports*, en favorisant les déplacements en transports publics, à vélo et à pied, notamment sur le plan des investissements et des équipements;

c) dans le secteur industriel:

1° par une collaboration entre autorités publiques, services publics et industries en vue d'une utilisation optimale de l'énergie primaire, notamment par l'installation de production chaleur-force et la récupération de la chaleur; 2° par la récupération et le recyclage des matières et des déchets lorsqu'il en résulte une économie d'énergie appréciable;

3° par l'encouragement de l'amélioration de la durabilité des objets manufacturés.

d) dans le secteur de l'approvisionnement et de la transformation de l'énergie:

1° par l'obligation de rachat à des conditions adéquates du courant produit par les centrales du secteur agricole, immobilier et industriel;

2° par l'interdiction des tarifs dégressifs qui ne sont pas justifiés par les fondements de la politique cantonale en matière d'énergie et par une tarification conforme à ces derniers.

4. Le développement des sources d'énergie renouvelables est obtenu notamment:

a) par la promotion d'installations utilisant ces énergies et des mesures permettant leur utilisation, immédiate ou future, dans l'architecture et l'aménagement du territoire;

b) par la promotion de la chaleur de l'environnement, notamment par l'intégration optimale des sources de chaleur de l'environnement du lac, des cours d'eau, de la nappe phréatique et des rejets de chaleur dans l'approvisionnement énergétique;

c) par la prise en compte des sources d'énergie renouvelables dans le chauffage à distance, notamment en ce qui concerne sa température et le dimensionnement du réseau;

d) par l'encouragement de recherches et d'expériences dans le domaine des énergies renouvelables.

5. Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci. Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du canton est donné par le Grand Conseil sous forme de loi.

6. Les investissements énergétiques des collectivités publiques s'inscrivent dans les objectifs du présent article. Les établissements publics sont liés par ces objectifs dans l'utilisation de leurs droits sociaux.

7. La loi règle tout ce qui concerne l'exécution du présent article.

POINT DE VUE

Energie: le besoin sur commande

Fin octobre de l'année dernière, l'Institut National Genevois organisait un cycle de conférences sur les risques, les dangers et les avantages des installations nucléaires, et en particulier des surgénérateurs. Conférences contradictoires, suivies de débats animés par des spécialistes. Aujourd'hui, l'enregistrement de ces manifestations est disponible sous la forme d'un fascicule de quelque deux cent cinquante pages, bourrées de réflexions, de précisions et de détails utiles, une somme à vrai dire indispensable, parue sous le titre: «Energie et société — Les surgénérateurs, vrai ou faux problème.»

Les thèmes choisis (les besoins, les ressources et les techniques, puis l'approche socio-économique, ensuite les risques, la sûreté et les nuisances et enfin, en conclusion, l'énergie et la société) ont permis aux différents orateurs sollicités d'aller bien au-

delà de simples constats et de cerner les enjeux profonds du choix nucléaire.

Parmi eux, Jacques Neiryck, professeur à l'EPFL abordait «la clause du besoin dans l'approvisionnement en énergie électrique». Nous proposons à nos lecteurs sa contribution, pratiquement «in extenso», pour son intelligence et aussi sa clarté, mise en évidence extraordinairement perspicace des contradictions dans lesquelles se débat la Suisse au moment de voter les initiatives énergétiques.

PS. Adresse utile: Promenade du Pin 1, Genève (manifestation organisée en collaboration avec la Commission genevoise en matière d'énergie, l'Association pour l'appel de Genève et la Société suisse des ingénieurs nucléaires).

Il est inutile de tracer une prospective des besoins du consommateur en énergie pour trois raisons:

— toute prospective est à ce point aléatoire qu'elle ne constitue, le plus souvent, qu'un pur jeu de l'esprit. Personne n'avait prévu en 1972, voici dix ans, les deux chocs pétroliers qui nous déterminent entièrement aujourd'hui;

— le mot «besoin», quand il s'applique à l'énergie consommée en Occident, n'a aucune définition objective et constitue une source de malentendus soigneusement entretenus;

— contrairement à ce qu'une telle prospective laisserait entendre, en Occident ce n'est pas l'offre qui s'adapte à la demande mais l'inverse...

UNE NÉCESSITÉ OU UNE ENVIE

Selon le dictionnaire Robert, le mot «besoin» signifie: «exigence née de la nature ou de la vie sociale», ce qui souligne bien les deux sources du besoin: d'une part, la nécessité stricte de survivre

qui est impérieuse, contraignante, inévitable; d'autre part, l'obligation de s'insérer dans la société qui est relative, variable, modifiable. Dans sa première acception, au sens fort, le mot «besoin» est synonyme de nécessité, exigence, voire dénuement, misère, indigence: qui peut négliger ce besoin-ci? Dans sa deuxième acception, au sens faible, le mot «besoin» est synonyme d'envie, de désir, d'appétit; qui ne pourrait contrôler ce besoin-là?

Le mot «besoin» a donc été admirablement choisi à mi-distance entre deux significations contradictoires. On ne pouvait pas mieux faire si l'on désirait établir l'équivoque et entretenir la confusion. Grâce à ce savant malentendu, le discours des marchands d'énergie s'articule autour de deux propositions:

1. Il est obligatoire de satisfaire les besoins des consommateurs (les besoins étant entendus au sens fort).

SUITE ET FIN AU VERSO

Energie: le besoin sur commande

2. Il n'y a pas de limites aux besoins des consommateurs (les besoins étant entendus au sens faible).

On peut dès lors tirer, en toute logique apparente, en jouant sur les deux sens du mot «besoin», la conclusion:

La production d'énergie croîtra régulièrement sans que l'on puisse lui imposer une limite (...)

Quels sont les faits qui se dissimulent sous cette logomachie?

Il y a deux siècles, le Genevois moyen ne consommait pratiquement pas d'énergie non renouvelable; il se chauffait au bois, s'éclairait avec une lampe à huile ou une bougie, se déplaçait à pied ou à cheval. Ses besoins, au sens fort, étaient satisfaits. Aujourd'hui, il consomme entre 4 et 5 kW d'équivalent énergétique, c'est-à-dire 4 à 5 kWh chaque heure du jour et de la nuit. Il a accru sa consommation dans un rapport infini et, apparemment, *ses besoins, au sens faible, ne sont pas satisfaits*. Selon les règles énoncées plus haut, ils ne peuvent l'être qu'au prix d'une consommation infinie, ce qui n'a aucun sens.

L'habitant des Etats-Unis consomme environ deux fois plus d'énergie que le Suisse; il est plus mal logé, plus mal nourri, plus mal vêtu; il n'y a donc aucun rapport entre le confort et la consommation d'énergie. Les seuls climatiseurs américains consomment autant d'énergie que toute la Suisse. Pour vivre dans cet inconfort, les Américains au nord du Rio Grande consomment près du tiers de l'énergie mondiale, alors qu'ils ne représentent que 6% de la population mondiale. Réciproquement, l'Asie, moins les possessions russes, la Chine et le

Japon, contient le tiers de la population mondiale et consomme 7% de l'énergie mondiale.

Rappelons que le revenu par habitant est en Suisse environ 200 fois plus élevé qu'au Bangla Desh, ce qui constitue une bonne estimation du rapport des consommations d'énergie dans les deux pays.

Face à ces chiffres, parler de besoin d'énergie dans ce pays, constitue à la fois un mensonge, une dérision et une imposture. Si nous éprouvons un besoin, c'est bien celui d'une diminution de notre consommation d'énergie à la fois pour satisfaire aux exigences de la justice distributive la plus élémentaire et pour améliorer notre santé physique et mentale qui pâtit aujourd'hui de notre surconsommation. Nous nous sentirions beaucoup mieux si nous utilisions davantage nos jambes et moins la voiture, l'ascenseur et le remonte-pente mécanique. Nous nous porterions mieux si nous consommions simplement des céréales, des fruits et légumes de saison plutôt que ce régime surchargé en viande, en graisse, en sucre et en alcool où les produits sont surgelés, en conserve, précuisinés, suremballés, toutes choses qui consomment beaucoup d'énergie pour dégrader la qualité diététique et gastronomique des aliments. On trouvera facilement d'autres exemples.

UNE LOI NATURELLE...

On objectera à ces projets d'économies dans la consommation d'énergie qu'ils vont à l'encontre de la volonté populaire et qu'il n'est, dans une démocratie, pas d'autre possibilité que de s'incliner devant celle-ci. Ceci nous amène au troisième point de la démonstration.

Celle-ci laisse entendre que la demande d'énergie croît spontanément, comme s'il s'agissait d'une loi naturelle dont il faut bien tenir compte.

Je soutiendrai que c'est l'inverse. Le surconsommateur occidental est à peu près aussi libre de sa

consommation qu'un Polonais est libre de choisir son syndicat.

Je croirais plus volontiers à la croissance spontanée de la consommation occidentale s'il n'existait pas une publicité omniprésente dont le seul objectif est d'inciter à la consommation. Publicité dans les médias, sur la voie publique, dans les boîtes postales, aux vitrines des magasins. Publicité aussi dans les rapports sociaux où chacun se fait l'annonceur involontaire de ses vêtements, de sa voiture, de sa télévision en couleur, etc. Quel est l'effet de cette publicité?

L'EMBALLLEMENT PUBLICITAIRE

Selon la formule consacrée, elle agit en deux temps:

- elle nous persuade tout d'abord que nous avons envie de ce dont nous n'avons jamais eu besoin;
- elle nous persuade ensuite que nous avons besoin de ce dont nous avons maintenant envie.

En d'autres mots, pour reprendre la distinction établie plus haut, la publicité fait surgir du néant le besoin (au sens faible) et puis le fait prendre pour le besoin (au sens fort). En fin de compte, nous sommes réellement convaincus d'avoir besoin d'une télévision en couleur, d'une brosse à dents électrique ou d'un voyage en Thaïlande dont nous nous passions voici dix ans sans en éprouver la moindre nécessité.

Pour obtenir cet effet, la publicité nous convainc que notre bonheur dépend de ces objets. Elle associe à ces produits des êtres jeunes, beaux, élégants, détendus; elle nous fait croire, par exemple, que notre jeunesse sera en quelque sorte prolongée par l'achat d'une marchandise.

La publicité n'est donc pas cette activité anodine, plaisante, gratuite que l'on croit, mais bien une subversion systématique, à des fins mercantiles, des valeurs traditionnelles sur lesquelles repose une

La fin justifie les moyens

On voudra bien m'excuser de revenir une dernière fois sur cette initiative pour un service civil, si heureusement écartée...

A dire vrai, ce n'est pas tant le résultat en soi qui me paraît remarquable — 48% des citoyens suisses manifestant qu'ils se moquent éperdument de la défense nationale et du sort des objecteurs, cependant que 18% à peu près se montraient partisans du service civil, cependant que 34% n'en voulaient rien — que la *manière* dont ce résultat a été obtenu.

A ce propos, deux anecdotes.

— Un officier qui soutenait l'initiative s'adressant à l'un de ses confrères, et l'autre acceptant de signer la déclaration en faveur du service civil. Et puis, sans doute vertement chapitré par ses amis politiques et par ses pairs, ayant par ailleurs *oublié* une signature donnée dans un moment de générosité, revenant en arrière, contestant d'avoir signé... Et l'un des initiateurs se rendant chez lui pour lui présenter la photocopie de sa signature... Et notre homme consterné. Et l'initiateur, un saint homme, ne voulant pas abuser et disant quelque chose comme: «Je ne veux pas vous faire des misères... Nous allons rédiger un communiqué, que nous signerons tous les deux, disant qu'il y a eu malentendu.» Rédigeant un texte de trois lignes, aussitôt signé par les deux parties, et l'envoyant à l'un des grands quotidiens de la place.

Jusque-là, rien qui ne soit tout à l'honneur des deux parties, ou du moins, comme on dit, pas de quoi fouetter un chat. Mais ici, les choses se gâtent: le quotidien, soit perfidie, soit incurie, fait paraître le texte sous la seule signature de l'initiateur, donnant ainsi l'impression qu'il y a eu tentative de magouille de la part des partisans, et qui plus est, aux dépens d'un officier honorablement connu!

Tout ceci n'est rien en comparaison de ma seconde anecdote!

Le colonel, président de la Société suisse des officiers, adressant à tous les membres de ladite société une circulaire, recommandant de voter *non* — ce qui est son droit le plus strict, je dirais même: son devoir, si telle est sa conviction.

Mais affirmant dans sa circulaire:

a) Qu'il est démontré que les objecteurs sont dans leur majorité des a-sociaux et des simulateurs (*Drückeberger*: carotteurs, escrocs...) Sans examiner de plus près la «démonstration» qui a conduit à de si étranges résultats, voyons que nous avons devant nous un homme qui, ou bien ne sait pas ce qu'il dit, ou bien ne croit pas à ce qu'il dit — car enfin, si les objecteur *sont* des a-sociaux et des simulateurs, on voit mal quel avantage il peut y avoir à vouloir les incorporer — me voit-on souhaiter qu'on oblige à venir dans mes classes des jeunes a-scolaires, fort décidés à ne rien faire et à tricher en toute occasion?

b) La suite est encore plus grave: affirmant que l'acceptation de l'initiative aurait pu, dans les douze années à venir, faire disparaître deux à trois divisions — le moins qu'on puisse dire, c'est que ces chiffres paraissent bien contestables — et que cela, *les initiateurs le savaient, mais qu'ils ont dissimulé la chose au public*. Avec cette dernière affirmation, c'est à la calomnie pure que recourt le colonel, et au mensonge caractérisé, à moins qu'encore une fois, il ne sache pas ce qu'il dit.

Voilà pourtant où nous en sommes: *Not kennt kein Gebot*. La fin justifie les moyens! J. C.

MOTS DE PASSE

Anniversaire

Parce que les saisons se répètent
les saisons marquent
le retour des saisons.

Hélène Bezençon.

société: la sobriété; la solidarité; la simplicité; la stabilité. En prétendant que des biens aussi immatériels que l'amour, la jeunesse ou la distinction s'achètent, la publicité engendre une atmosphère de désillusion. Bien que nous ayons davantage de besoins satisfaits que nos ancêtres, nous nous sentons curieusement plus insatisfaits qu'eux et nous le serons de plus en plus, au fur et à mesure que la publicité nous fera croire que nous pourrions satisfaire nos aspirations affectives ou spirituelles par l'achat de certains produits. Plus nous serons insatisfaits, plus nous serons tentés de compenser en consommant davantage: la publicité a donc un effet d'emballage, de croissance exponentielle qui en est l'effet le plus pervers.

En fin de compte, il faut savoir ce que l'on veut vraiment. Notre société est fondée sur l'idéologie du productivisme, sur la mythologie de la croissance, qui n'est qu'une idéologie parmi d'autres.

LE PRODUCTIVISME TOUT-PUISSANT

Dans le modèle dominant de société, le progrès se mesure à la quantité de biens produits, dont l'énergie consommée constitue «grosso modo» une mesure globale. La prétendue théorie des besoins du consommateur n'est qu'un artifice rhétorique parmi d'autres pour défendre l'idéologie productiviste. Au nom d'une idéologie, on peut évidemment défendre à peu près n'importe quoi.

Lorsqu'un dictateur militaire, appelé Jaruzelski, prétend défendre les intérêts de travailleurs en leur interdisant de se syndiquer, ou encore qu'il n'y a pas d'autre politique possible que la sienne, il pratique le même genre de malversation que ceux qui prétendraient ici que plus nous produirons, plus nous serons heureux, ou encore qu'on ne peut pas résister à la demande d'énergie...

Jacques Neirynek.

ZURICH

Le temps des managers

La Ville de Zurich pourrait économiser 89 à 140 millions de francs annuellement. C'est le diagnostic posé par la célèbre maison Hayek, suite à une analyse des différents secteurs de l'administration communale, commandée par la Municipalité.

Un rapport de synthèse a été présenté à la presse. Mais l'analyse détaillée reste top-secret, tout comme le plan d'action de 417 mesures proposées par Hayek. La Municipalité étudiera ces mesures et c'est l'administration elle-même qui mettra progressivement en place les réformes nécessaires.

Les citoyens et le Législatif se contenteront de se réjouir des économies ainsi réalisées et

d'une éventuelle baisse des impôts — 140 millions, c'est le 20% des rentrées fiscales... Pas question d'un débat politique sur les propositions de rationalisation en jeu. Les données amassées par Hayek — coût de l'opération: Fr. 500 000.— sont réservées à l'Exécutif. Opération trop sérieuse pour que puissent s'exercer les procédures élémentaires de contrôle démocratique. Parlement sur la touche, citoyens spectateurs. Voici venu le règne du management.

PS. La Ville de Zurich, c'est:

— 370 000 habitants sur le territoire, mais 1,2 million de personnes qui «profitent» des prestations municipales;

— des dépenses de 3,2 milliards de francs en 1982, dont plus d'un milliard en biens et services (400 à 500 millions d'investissements).

Le résultat: un monstre pédagogique. En six mois, des maîtres nouveaux devront juger des élèves nouveaux, pour décider de leur orientation qui sera celle de leur carrière scolaire entière, tout en commençant l'apprentissage d'une nouvelle langue, tout en pratiquant un enseignement différencié, tout en informant les parents.

Tâche quasi-impossible; pédagogiquement scandaleuse. L'examen, avec ses injustices, que l'on ne défend pas ici, est au moins expéditif. Un cycle d'orientation de deux ans permet dans le calme de juger, de tenir au courant les parents, de rechercher en commun le choix le meilleur. Mais en quelques mois, dans la précipitation, prétendre décider à coups d'examens-épreuves échelonnés, c'est sciemment mettre en place une année de stress, de bachotage, c'est multiplier les risques d'erreur, c'est mépriser le dialogue avec les parents et, je l'écris sans démagogie, prendre le risque d'inutiles souffrances enfantines.

Avant que le Grand Conseil ne s'embarque dans

cette contre-réforme, il faut que les pédagogues disent, aient le courage de dire, que ce projet est le plus mauvais de tous. Et que cet avis autorisé l'emporte sur les complicités politiques, la lassitude et l'indifférence.

A. G.

EN BREF

Le printemps 1964 a vu émerger deux expressions politiques bien différentes en Suisse romande: le 31 mars, «Vigilance» à Genève, et le 25 mai «Octobre», périodique du Centre Lénine, à Lausanne. Les deux mouvements subsistent vingt ans après. «Vigilance» est représenté dans plusieurs parlements et «Octobre» paraît dans les trois langues nationales, à titre d'organe du Parti communiste marxiste-léniniste, confidentiel, il faut le dire.

* * *

Réponse «artisanale» au déploiement de forces publicitaire pro-nucléaire: l'organisation, en Suisse romande, d'une journée anti-nucléaire le 31 mars prochain qui devrait permettre de populariser une autre politique de l'énergie. Pari sur le «bouche-à-oreille», plus ou moins organisé, face aux déchaînements financiers de la communication de masse pro-nucléaire par l'intermédiaire de la «grande presse». Tout un symbole.

COURRIER

«A bon entendeur» OK!

Dans un article, non signé, du numéro 721 de «Domaine Public», vous laissez entendre que l'émission «A bon entendeur», émission d'information des consommateurs, est sur le point de disparaître des écrans de la Télévision suisse romande.

Je tiens à préciser que cette information est sans fondement, et que la poursuite de la diffusion de cette émission n'est pas remise en cause par la Direction du programme.

Catherine Wahli, productrice.

ÉCOLE VAUDOISE

La contre-réforme

Le projet du Conseil d'Etat vaudois a été rendu public. Sans surprise. Il est conforme (contre-réforme) au projet mis en consultation, qui émanait d'une commission inter-partis de l'Entente des droites, commission encore aujourd'hui tenue secrète et qui élaborera cette décoction politique.

Triste que l'école vaudoise, qui aurait pu évoluer expérimentalement, par appréciations pédagogiques sur le terrain, voie son sort réglé selon des schémas et des «a priori» politiques: cycle 5-6, nous n'en voulons pas et nous l'avons prouvé, ont dit les libéraux; la quatrième primaire, on n'y touchera plus, nous l'avons rénovée, a dit le Département. Reste donc la 5^e, comme année charnière! Ensuite, reprise du même débat à cette nouvelle échelle réduite: nous voulons une 5^e avec enseignement différencié, nous voulons que l'allemand y soit introduit, etc...